

# District de la Sarthe de Football



## COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SENIORS

Saison 2021 - 2022

Procès-verbal N° 04 du 25/09/2021



<b>Président de commission</b>	<b>Jacky MASSON</b>
<b>Secrétaire de Séance</b>	<b>Raymond POULAIN</b>

<b>Jacky MASSON</b>	<b>Présent</b>	<b>Marcel LANDAIS</b>	<b>Présent</b>
<b>Raymond POULAIN</b>	<b>Présent</b>	<b>Lionel MONTAROU</b>	<b>Excusé</b>
<b>Bernard GUEDET</b>	<b>Présent</b>	<b>Vincent GARNIER</b>	<b>Excusé</b>
<b>Yannick GLOAGUEN</b>	<b>Excusé</b>	<b>Gérard NEGRIER</b>	<b>Présent</b>

### Préambule :

- M. Raymond POULAIN, membre du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.  
M. Jacky MASSON, membre du club de CHATEAU DU LOIR CO (501898), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Bernard GUEDET, membre du club du MANS FC (537103), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Yannick GLOAGEN, membre du club de ROEZE US (525934), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Marcel LANDAIS, membre du club de LOUE CA (502270), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Lionel MONTAROU, du club de LA CHAPELLE ST REMY (502154), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Vincent GARNIER, CTD du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.  
M. Gérard NEGRIER, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Les clubs peuvent faire appel des décisions de la commission, en adressant leur appel par lettre recommandée ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception (télécopie, courrier électronique du club, remise en mains propres...) dans un délai maximal de 7 jours à compter du lendemain de la date d'envoi de la décision contestée ; les frais de dossier d'appel de 250 Euros sont portés sur le compte du club si l'appel est rejeté (art. 188 à 190 des R.G. L.F.P.L.).

## 1. PROCES VERBAL

La commission valide le PV N° 03 du 07/09/2021.

## 2. HOMOLOGATION DES RESULTATS DES COMPETITIONS SENIORS MASCULIN

La commission homologue les résultats des rencontres comptant pour les championnats et coupes du District Seniors jusqu'au 19 septembre inclus, sous réserve des dossiers en cours.

## 3. VALIDATION DES FORFAITS

1. Application de l'article 10 alinéa 2 des RG LFPL : match perdu par forfait (score 3-0 : - 1 point)
2. Application d'une amende selon les dispositions financières du D72 (D1 : 65€ ; D2 : 35€ ; D3 : 32€ ; D4 : 16€ ; Challenge du district : 25€ ; coupe du district : 32€)

Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match			Date
Division 3 Seniors M / 1	F	501991	Le Mans S.O. Maine 2	FM	23684101	50841.1	12/09/2021
Division 4 Seniors M / 1	A	525935	Cures A.S. 2	FM	23747193	53965.1	12/09/2021
		581673	Alpes Mancelles U.S 3	FM	23747195	53967.1	12/09/2021
Division 4 Seniors M / 1	B	502225	Ste Jamme Sp. 2	FM	23855263	56511.1	12/09/2021
		524002	St Paterne A.S. 2	FG			
		525931	Tennie U.S 2	FM	23747325	54029.1	12/09/2021
Division 4 Seniors M / 1	C	502231	Lombron Sp. 3	FM	23746839	53835.1	12/09/2021
		522685	Le Luart U.S. 2	FM	23746837	53833.1	12/09/2021
Division 4 Seniors M / 1	D	511348	Aubigne Racan U.S. 2	FM	23694920	52191.1	12/09/2021
		518486	Ste Osmane A.S.E. 2	FM	23688769	51193.1	12/09/2021
Division 4 Seniors M / 1	E	519603	Allonnes Js 3	FG			
Division 4 Seniors M / 1	F	502546	Mezeray A.S. 2	FM	23695333	52398.1	12/09/2021
		520647	Chantenay U.S 2	FM	23695334	52399.1	12/09/2021
		581248	Villaines-Malicorne 3	FM	23690073	51574.1	12/09/2021
Division 4 Seniors M / 1	G	502202	Cerans A.S. 2	FG			
		527721	Louplande F.C. 2	FM	23747785	54094.1	12/09/2021
Coupe Du District Intersport Seniors M / Unique	0	511629	Spay U.S.N. 3	FM	23866683	56718.1	19/09/2021
		522253	St Germain D'Arce Js 1	FM	23866653	56688.1	19/09/2021
		523677	Thorigne A.S. 1	FM	23866668	56703.1	19/09/2021
		581145	Ancinnes F.C. 1	FM	23866671	56706.1	19/09/2021
Challenge Du District Intersport / 1	A	508477	Parce C.S. 2	FM	23875924	56722.1	19/09/2021
Challenge Du District Intersport / 1	D	525935	Cures A.S. 2	FM	23876125	56741.1	19/09/2021
Challenge Du District Intersport / 1	G	509146	Parigne L'Ev. J.S. 2	FM	23876142	56758.1	19/09/2021
Challenge Du District Intersport / 1	H	581793	Pays De Sille Fc 3	FM	23876148	56764.1	19/09/2021
Challenge Du District Intersport / 1	K	522685	Le Luart U.S. 2	FM	23876482	56788.1	19/09/2021
Challenge Du District Intersport / 1	M	581738	St Georges Pruille 3	FM	23876658	56799.1	19/09/2021
Challenge Du District Intersport / 1	O	509146	Parigne L'Eveque Js 3	FM	23876671	56812.1	19/09/2021
Challenge Du District Intersport / 1	P	582658	Connerré Es 3	FM	23876696	56818.1	19/09/2021
Challenge Du District Intersport / 1	Q	521401	Pontvallain Fr. 2	FM	23881144	56899.1	19/09/2021
Challenge Du District Intersport / 1	S	528732	Etival A.S. 2	FM	23876757	56841.1	19/09/2021
Challenge Du District Intersport / 1	U	532961	Aigne A.C. 2	FM	23876769	56853.1	19/09/2021
Challenge Du District Intersport / 1	V	524519	La Bazoge Fc 3	FM	23876776	56860.1	19/09/2021
		527721	Louplande F.C. 2	FM	23876775	56859.1	19/09/2021
Challenge Du District Intersport / 1	W	518740	Ruaudin As 3	FM	23876781	56865.1	19/09/2021

### 1) Validation des forfaits

La commission valide les forfaits nommés ci-dessus pour le compte de la 1<sup>ère</sup> journée de championnat seniors et le 1<sup>er</sup> tour de coupe et challenge du District Intersport.

En accord avec les recommandations de la F.F.F. et de la L.F.P.L., la commission décide de ne pas infliger d'amende pour les forfaits de la 1<sup>ère</sup> journée de championnat.

### 2) Forfaits généraux

- St Paterne A.S. 2
- Allonnes J.S. 3
- Cérans A.S. 2

La commission constate que la déclaration des forfaits généraux de ces 3 équipes est antérieure au début des championnats seniors. De ce fait, la commission décide de ne pas appliquer les amendes relatives à l'article 130 des règlements généraux de la F.F.F.

### 3) **Forfaits pour le compte du 1<sup>er</sup> tour de la coupe du District (19/09/2021)**

- Spay U.S.N. 3
- St Germain d'Arcé 1
- Thorigné 1

Attendu que ces 3 équipes ont disputé la 1<sup>ère</sup> journée de championnat, le 12/09/2021, la commission décide de leur infliger une amende relative aux dispositions financières précitées en ouverture de ce paragraphe.

## 4. COURRIERS

### a) **Demande de fusion Pays de Sillé FC 3 (D4-B) – Tennie US 2 (D4-B)**

Projet Entente Pays de Sillé C / US Tennie Saint Symphorien



U.S. TENNIE ST SYMPHORIEN 525931 <525931@lfpl.fr>  
À SARTHE SECRETARIAT  
Cc F.C. PAYS DE SILLÉ 581793

Vous avez transféré ce message le 15/09/2021 14:38.  
En cas de problème lié à l'affichage de ce message, cliquez ici pour l'afficher dans un navigateur web.

↳ Répondre   ↳ Répondre à tous   → Transférer   ...

mer. 15/09/2021 14:30

Bonjour,

*Pour des raisons d'effectifs dans nos deux clubs respectifs du Pays de Sillé FC et US Tennie Saint Symphorien, nous souhaitons réaliser une entente entre le Pays de Sillé FC C et l'US Tennie Saint Symphorien B en championnat de 4<sup>ème</sup> Division Poule B et Challenge de District.*

*En ce qui concerne le Pays de Sillé, l'effectif seniors n'étant plus que de 43 licenciés, il sera difficile d'avoir une équipe C.*

*En ce qui concerne l'US Tennie Saint Symphorien, l'effectif seniors n'étant plus que de 28 licenciés, il sera difficile d'avoir une équipe B.*

*Bien conscients de la gêne engendrée pour le District, votre accord nous permettrait ainsi d'éviter de déclarer un forfait par rencontre de chaque club ou voir un Forfait Général.*

*Cet accord permettrait également de faire jouer nos joueurs présents, privés de match en cas de forfait pour sous effectif.*

*Dans le cas d'un avis favorable de votre part, notre souhait serait de réaliser les matchs aller à domicile à Tennie et les matchs retour à domicile à Sillé Le Guillaume.*

*Les matchs de challenge du Pays de Sillé C resteraient à Sillé.*

*Dans l'attente de votre accord et de votre retour.*

*Très Sportivement.  
Les présidents*

*Gilles JARRY & David LALANDE*

Après étude des effectifs des 2 clubs, la commission constate que le club de l'U.S. Tennie St Symphorien n'a pas la possibilité quantitative pour former 2 équipes.

En conséquence, la commission donne son accord pour qu'une entente soit constituée entre Pays de Sillé 3 et Tennie 2. Elle prendra effet à compter du 09/10/2021 sous l'appellation Ent. Pays de Sillé 3-Tennie 2.

Ces 2 équipes faisant partie du même groupe (B) de 4<sup>e</sup> division, le secrétariat de District préviendra les autres équipes du groupe B.

## 5. ETUDE DES DOSSIERS

### **Match n°23746834 – Lamnay A.S. 1 – Montmirail Melleray A.S. 2 – D4 Poule C du 12/09/2021**

*Objet : réserve de l'AS Montmirail Melleray sur la qualification du joueur Johny CROCHARD de l'AS Lamnay.*

La commission prend connaissance de la réserve du club de l'A.S. Montmirail Melleray, la juge recevable sur la forme et étudie le fond.

Après étude, la commission constate que la licence n° 1696015308 du joueur Johny Crochard, de l'AS Lamnay a été enregistré le 08/09/2021, soit 3 jours avant la date de la rencontre, au lieu de 4, comme l'indique l'article 82, alinéa 2, 89 et 187, alinéa 2 des règlements de la L.F.P.L.

Le joueur cité n'était donc pas qualifié pour jouer le 12/09/2021.

En conséquence, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'A.S. Lamnay 1 (-1point, 0-3) en vertu des règlements de la L.F.P.L.

La commission donne le gain du match à l'équipe de Montmirail Melleray A.S. 2 (3 points, 3-0) en vertu des mêmes règlements.

La commission inflige une amende de 85,00€ à l'équipe de l'A.S. Lamnay 1, en application des « annexes et tarifs » des mêmes règlements.

La commission impute les frais de dossier (35,00€) à l'équipe de l'A.S. Lamnay 1, en application des « annexes et tarifs » des mêmes règlements.

## **Match n°23746792 – Savigné l'Evêque US 2 – Sillé le Philippe CS 1 – D3 Poule B du 12/09/2021**

Objet : match arrêté à la 88<sup>ème</sup> minute par l'arbitre officiel. L'arbitre officiel ayant reçu un coup au visage de la part d'un joueur du CS Sillé le Philippe.

La commission prend connaissance du dossier, prend acte et reste dans l'attente des résultats de l'instruction pour statuer.

## **6. BILAN FMI pour les 12 & 19 septembre 2021**

La commission constate :

- 6 dysfonctionnements lors de la J1 des championnats seniors le 12/09/2021
- 1 dysfonctionnement en Coupe du District
- 1 dysfonctionnement en challenge du District le 19/09/2021.

Consciente des difficultés rencontrées par les clubs en ce début de saison et comme il avait été appliqué la saison dernière, la commission fait preuve d'indulgence et n'appliquera pas les sanctions financières assujetties aux dysfonctionnements F.M.I. pour les rencontres de ces 2 journées.

## **7. MISE A JOUR DES CALENDRIERS**

Matches reportés de la 1<sup>ère</sup> journée du 12/09/2021 :

<i>Date</i>	<i>N°</i>	<i>Match</i>	<i>Division</i>	<i>Date de report</i>
12/09/2021	23683475	Cérans AS 1 – Ruaudin AS 2	D3-E	<b>11/11/2021</b>
12/09/2021	23747190	Marolles SC 2 – Dangeul AFC 1	D4-A	<b>11/11/2021</b>
12/09/2021	23747324	Trangé Chauffour AS 2 – Pays de Sillé FC 3	D4-B	<b>11/11/2021</b>
12/09/2021	23855264	Rouez Crissé FC 2 – Coulans La Quinte US 2	D4-B	<b>11/11/2021</b>

## **8. TIRAGE AU SORT DU 2EME TOUR DE LA COUPE DU DISTRICT INTERSPORT**

La commission procède au tirage du 2<sup>e</sup> tour de la coupe du District Intersport dont les rencontres seront disputées le Dimanche 03/10/2021 à 15h00. (68 équipes et 20 exempts toujours qualifiés en Coupe de la L.F.P.L.)

Alpes Mancelles U.S 1	La Suze Sarthe F.C. 3
Sille Le Philippe Cs 1	Tennie St Symph. U.S 1
Luceau 1	La Chap. St Rémy U.S 1
Montfort Le Gesnois 1	Sargé A.S. 1
Cherré E.S. 1	Val Du Loir Fc 1
Degré F.C 1	St Jean D'Assé A.S. 1
Précigné U.S. 1	Vion U.S. 1
Rouez Co 1	Conlie U.S. 1
Le Mans Gazelec Sp. 1	Le Mans Union Sud 1
Mansigné U.S. 2	La Chap. D'Aligné Us 1
Usap 2	St Saturnin La Mil FC 2
Mezeray A.S. 1	Sablé/Sarthe F.C. 4
Marolles Les Braults 1	Dollon O.S. 1
Requeil A.S. 1	Le Mans Sablons Gaz. 1
Coulans La Quinte Us 1	Le Mans Cs Cheminots 1
Neuville A.S. 1	Ste Jamme Sp. 1

Moulins F.C. 1	St Longis E.S. 1
Lombron Sp. 1	Mulsanne-Téloché As 3
Vibraye U.S. 2	Chahaignes Ascm 1
Roézé Voivres U.S. 1	Juigné A.S. 1
Mamers S.A. 2	Changé C.S. 2
Le Breil U.S. 1	Beaumont S.A. 2
Le Lude J.S. 1	Ecommoy F.C. 2
La Chap. St Aubin As 2	Le Mans Glonnières 2
Loué C.A. 2	Ballon S.C. 1
Fille/Sarthe Sp. 1	La Flèche R.C. 3
Anille Braye 1	Champagné F.C.S. 1
La Bazoge F.C. 2	Allonnes J.S. 2
Clermont Créans A.S 1	Brulon Apb Fc 2
Pontvallain Fr. 1	Noyen/Sarthe S.S. 2
Crosnières Asbc 1	Coulaines J.S. 3
St Corneille F.C. 1	Yvre L'Evêque E.S. 2
Aigné A.C. 1	Bouloire U.S. 1
Courgains G.S.I.S. 1	Le Luart U.S. 1

---

**Prochaine réunion prévue : 09/10/2021**

Le président de la C.D.O.C.  
Jacky Masson



Le secrétaire de séance  
Raymond Poulain

